

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION DE BROYEUR DE VEGETAUX A LA COMMUNE DE MOUTHIERS SUR BOËME ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°440 DU 21 DECEMBRE 2017

Direction Services Techniques –
Atelier
C.Berthelot - ABO
N° 2018-D- 87

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- Vu, la délibération n°213 du 30 mars 2017 pour la gestion des broyeurs de végétaux intercommunaux et interventions de broyage sur les aires de dépôt de branchages communales,
- Vu, la décision n°440 du 21 décembre 2017 approuvant la cession d'un broyeur de végétaux à la commune de Mouthiers sur Boëme.
- Considérant que la valeur nette comptable du matériel est erronée,

D E C I D E

Article 1er – Est annulée la décision n°440 du 21 décembre 2017.

Article 2 – Est approuvée la cession à titre gratuit d'un broyeur de végétaux à la commune de Mouthiers sur Boëme dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Matériel : Broyeur de végétaux**

- Provenance : Charente Boëme Charraud
 - Immatriculation : CE351CD (parc 454)
 - Marque : Bugnot
 - Modèle : BVE55
 - Numéro de série : VF9R11FA001603187
 - Date 1^{ère} immatriculation : 07/06/2012
 - N° d'inventaire : 201221881
 - Date d'achat : 06/06/12
 - Valeur d'achat : 26 312 €
 - Valeur nette comptable : 10 525,60 € au 31 décembre 2018
 - Durée d'amortissement : 10 ans à partir de 2013

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 19 mars 2018